## **ADMINISTRATION GENERALE**

ASSEMBLEE COMMUNALE ET ACTES ADMINISTRATIFS



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Cannes, Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins, Vice-Président du Conseil départemental,

## **CERTIFIE**

Que l'arrêté préfectoral n°2017–036 en date du 5 décembre 2017, portant élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune de Cannes, a été affiché en mairie principale, à l'Hôtel de Ville annexe de la Ferrage et en mairies annexes le 28 décembre 2017 pour y demeurer jusqu'au 29 janvier 2018 inclus ;

Qu'il a également été mis en ligne sur le site internet de la Ville de Cannes <u>www.cannes.com</u> le 28 décembre 2017.

Cannes, le 3 1 JAN. 2018

Pour le Maire, L'Adjointe déléguée,

Joëlle ARINI

1

Mairie de Cannes CS 30140 06414 Cannes CEDEX Tél.:+33 (0)4 97 06 40 00 Mél.: mairie@ville-cannes.fr

Vu Le Commissaire Enquéteur
Odile BOUTEILLER